

**Décision n° 2021/DG/26 du 16 mars 2021 portant nomination des membres à la commission *ad hoc***

**La Directrice générale de l'Agence nationale du développement professionnel continu (DPC) ;**

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 1451-1 à L. 1451-4, L. 4021-6, R. 4021-13 et R. 4021-25 ;

Vu l'arrêté du 28 juillet 2016 modifié portant approbation de la modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Agence nationale du DPC » ;

Vu l'arrêté du 24 juin 2019 portant nomination de la directrice générale du groupement d'intérêt public « Agence nationale du DPC » ;

Vu les décisions n° 2019/10/DG et n° 2019/11/DG du 19 juillet 2019 portant respectivement création et nomination à la commission *ad hoc* participant à la mise en œuvre de la procédure de retrait d'enregistrement prévue à l'article R. 4021-25 du CSP ;

Vu les décisions modifiées n° 2020/26/DG, n° 2020/27/DG, n° 2020/28/DG, n° 2020/29/DG, n° 2020/30/DG du 29 décembre 2020 portant nomination des membres des commissions scientifiques indépendantes des médecins, chirurgiens-dentistes, professions paramédicales et des sages-femmes ;

Vu les décisions modifiées n° 2021/DG/01 et n° 2021/DG/06 du 22 janvier 2021 portant nomination des membres des commissions scientifiques indépendante des biologistes médicaux et des physiciens médicaux ;

Vu la décision n° 2021/DG/20 du 16 février 2021 portant nomination des membres de la commission scientifique indépendante interprofessionnelle ;

Vu la Charte éthique du DPC du 23 octobre 2018 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – Sont nommés, à compter du 16 mars 2021 jusqu'au 19 juillet 2022, membres de la commission *ad hoc* :

1. Au titre de la commission scientifique indépendante des biologistes médicaux :
  - Mme Virginie FERRE, Présidente,
  - M. Dominique PORQUET, Vice-Président.

2. Au titre de la commission scientifique indépendante des chirurgiens-dentistes :
  - M. Didier GRIFFITHS, Président,
  - M. Serge ARMAND, Vice-Président.
3. Au titre de la commission scientifique indépendante interprofessionnelle :
  - M. Bernard NEMITZ, Président,
  - Mme Myriam DELVIGNE, Vice-Présidente.
4. Au titre de la commission scientifique indépendante des médecins :
  - M. Christian BIANCHI, Président,
  - Mme Anne BELLUT, Vice-Présidente.
5. Au titre de la commission scientifique indépendante des professions paramédicales :
  - M. Stéphane FABRI, Président,
  - Mme Catherine DIONISI, Vice-Présidente.
6. Au titre de la commission scientifique indépendante des pharmaciens :
  - M. Michel BRAZIER, Président,
  - Mme Isabelle DEFRANCE, Vice-Présidente.
7. Au titre de la commission scientifique indépendante des physiciens médicaux :
  - M. Jean-Yves GIRAUD, Président,
  - Mme Véronique DEDIEU, Vice-Présidente.
8. Au titre de la commission scientifique indépendante des sages-femmes :
  - Mme Marie-Cécile MOULINIER, Présidente,
  - M. Yann SELLIER, Vice-Président.

**Article 2** – La décision n° 2019/11/DG du 19 juillet 2019 portant nomination à la commission *ad hoc* prévue par la décision n° 2019/10/DG du 19 juillet 2019 est abrogée.

**Article 3** – Le Directeur du développement et de la qualité du DPC est en charge de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale du DPC.

Fait le 16 mars 2021,

**Michèle LENOIR-SALFATI**

*Signé*

**Directrice Générale**

Conformément à l'article 3 de la décision n° 2020/20/DG du 30 octobre 2020 portant mise en œuvre à l'Agence nationale du développement professionnel continu, à titre exceptionnel, de diverses mesures dans le cadre de la propagation du virus Covid-19, les décisions comporteront, à défaut de la signature de la Directrice générale, la mention « Signé ». Celle-ci vaut validation et signature de l'ordonnateur comme de l'autorité investie du pouvoir de nomination.

3